

COMPTE RENDU DES ASSISES FEDERALES EN NOUVELLE-AQUITAINE

_

LE 06 et 07 MARS 2021

Le 06/03/2021 au Dojo départemental de Dax
Le 07/03/2021 au Dojo départemental de Coulounieix-Chamiers



Table des matières

organisation	3
demerciements	
résents	
iteliers	
Compte rendu des échanges	
etour en image	



L'organisation

La ligue Nouvelle-Aquitaine de Judo a organisé les assises fédérales sur deux lieux afin de permettre à chacun de pouvoir s'y rendre. Suite au contexte sanitaire et aux contraintes qui en découlent, il a été difficile de trouver un lieu et d'autant plus, un, qui convient à tous.

La journée s'est déroulée de la façon suivante : ouverture des assises par le discours du président de la Ligue, M Dubos Claude, puis explication du déroulement des ateliers prévus par Max Brésolin, DTN par intérim à la fédération, et Stephanie Possamaï entraineur du Pôle France (Bordeaux).

Les ateliers ont eu lieu de 10h à 15h avec une pause déjeuner. Puis de 15h à 16h, les rapporteurs de chaque atelier ont exposé les échanges.

La ligue a été félicité par la fédération pour être la première à commencer les assises.

Tout s'est très bien déroulé sur les deux lieux.

Retour en image à la fin du rapport.

Remerciements

La ligue remercie les personnes présentes pour leur participation et implication aux assises nationales.

Présents

L'équipe de coordination et d'animation :

- Max Bresolin, DTM par intérim
- Stephanie Possamaï, entraineur du Pôle France Bordeaux
- Elodie Faure, RAR Nouvelle-Aquitaine
- Michel Doublon, CTR Nouvelle Aquitaine
- Damien Piau, CTF des Landes
- José Lopes, CTF de la Dordogne
- Jean Noël Lamouroux, Responsable du Sportif
- Erick Dallez, CTF Pyrénées Atlantiques

Les élus régionaux :

- Claude Dubos, Président de la Ligue
- Gonzalo Herrero, Secrétaire Général de la Ligue

Les élus nationaux :

- Sébastien Nolesini, Directeur de la fédération



Les délégués nationaux et régionaux, les cadres techniques fédéraux.

Jérome BRETAUDEAU
Fabrice LABARRERE
Alexandre BAUMONT
Jérôme COLY
Bastien BOUCHET
Thierry AUDEBERT
Thierry DE REDON
Matthieu MINGO
Dominique
ARNAUDET
Patrick VILATTE
Emmanuelle VACHER
Frédéric DUBOS

Hugues PERARD
Frédéric PICHON
Jean-Philippe
MALOTTE
Jean-Luc ABDOUL
Gérard DEHAY
Christèle ROUSSET
Gérard BAYLE
Patrick FACHET
René BOUCHAUD
Grégory MARTIN
Richard LE DONNE
Pascal GAUFICHON

V. CROIZET
Daniel PHENIEUX
Dallez Eric
Perard Sonia
Dubroca Annick
Pierre Jean Carmouse
Franck Farges
Joly Stephanie
Robert de Saint Pol
Arnaudet dany
Christophe Luciat

Ateliers

10 thèmes ont été proposés par la fédération avec la possibilité de créer de nouveaux thèmes de réflexion.

Les 10 thèmes:

- 1. Vote des clubs-modalités
- 2. Allègement des conditions d'éligibilité au comité directeur
- 3. Parité dans tous les comités directeurs
- 4. Amélioration de la conférence mensuelle du président
- 5. Licence à tarif différenciée : pour qui ?
- 6. Système de compétition à point (tennis/golf)
- 7. Limitation du nombre de mandats présidentiel
- 8. Simplification des statuts fédéraux
- 9. Création d'un referendum d'initiative partagée ?
- 10. Quelle offre vétéran peut-on proposer?

Les thèmes supplémentaires qui ont émergés :

- Compétitions par équipes mixtes
- Quelle place pour le jujitsu ?
- Judo et Personnes en Situation de Handicap



Compte rendu des échanges

Vote des clubs à l'assemblée générale, Selon quelles modalités ?

- Constat d'éloignement entre les clubs et la fédération, et de **manque de proximité** avec la fédération. Les clubs doivent s'adapter en fonction de ce qui tombe « d'en haut ».
- Il faut penser qu'on est au service des clubs et surtout des licenciés. Il faut donc servir le besoin des licenciés
- Vote à quel niveau ? Grandes orientations ?
- Comment faire participer les clubs aux votes fédéraux ? Est-ce que l'on doit supprimer le vote des délégués nationaux ? Est-ce que l'on doit faire voter les clubs ?
- Problème avec le vote des clubs : l'obligation du grade de ceinture noire pour les présidents.
 - Attention à la différence entre vote avec intérêt personnel et intérêt général, ce qui aujourd'hui n'est pas toujours très clair.
 - 1 gagnant / 1 perdant => ce système cloisonne les orientations.
 - Vote électronique en AG => il n'y a pas d'échange ni d'interpellation possible.
- ⇒ Continuer par un vote de délégués.
- ⇒ Redéfinir le **rôle du délégué**.
- ⇒ Motiver les clubs à **participer davantage**, car il est difficile d'avoir des retours des clubs pour faire remonter les prises de position.



O Conditions d'éligibilité : Quelles conditions renforcer, garder ou supprimer ?

L'origine de cette question est-elle liée à la problématique de recrutement au niveau des zones rurales ? Si les conditions trop contraignantes, jusqu'où aller dans les dérogations ?

Pour toutes les conditions, s'il n'y a pas d'obligation, il y a un risque de perte de crédibilité.

- ⇒ Clause d'honorabilité obligatoire.
- ⇒ Préparer en amont les futurs cadres des OTD en les faisant participer aux formations d'une Ecole « Supérieure » de la Ligue pour les dirigeants.

• Ceinture noire obligatoire ou 5 années d'expérience dans le judo :

- La ceinture noire est une garantie de pratique et de connaissance du judo, une garantie de connaissance et compétence.
- Il faut différencier les élections des comités départementaux des élections régionales et nationales. La possibilité actuellement de dérogation répond à la problématique des petits comités sans beaucoup de ceintures noires.
- Intérêt envers les compétences extérieures ; par exemple, possibilité d'intégrer un comptable en tant que trésorier, même s'il n'est pas ceinture noire de judo.
 - Assouplir la règle autour de la ceinture noire au seul poste de président. Si la ceinture noire reste obligatoire, une dérogation doit être possible en fonction des compétences acquises et/ou requises. Dans certaines zones rurales, la compétence peut être privilégiée (exemple : poste de trésorier).

Ne pas être professionnel du judo (président, SG, trésorier) :

- ⇒ Faire enlever le terme de « directeur technique » au niveau de la condition d'éligibilité et axer plutôt la condition sur la distinction personne rémunérée/salariée.
- ⇒ Les enseignants rémunérés doivent pouvoir se présenter à l'OTD, sauf aux postes de l'exécutif.
- **Principe de la liste bloquée :** Quel degré de compatibilité avec l'exigence ministérielle de fonctionnement démocratique des élections ?

Il faut permettre la représentativité de la liste d'opposition et appliquer le système électif départemental aux élections régionales et nationales, avec une partie liste bloquée et une partie candidature individuelle, ou adopter un système d'élection proportionnelle.

Rôle du délégué régional et national :

- Rappeler qu'il est porteur des voix des clubs de son comité ; laisser la possibilité aux professionnels du judo d'être délégué.
- ⇒ Mettre en place un nouveau délégué représentant des professionnels du judo.



Simplification des statuts fédéraux actuels

- Ne pas changer les statuts tous les ans. Le vrai changement serait de ne rien changer!
- Ne rien supprimer dans les statuts et les règlements intérieurs, toutes les dispositions ayant une utilité.
 - ⇒ Alléger la tutelle fédérale en laissant **plus de souplesse et d'initiative** rédactionnelle aux OTD.
 - ⇒ Ne plus re-voter les modifications actées en AG fédérale, se contenter d'une information aux clubs.
 - Ne pas réduire les textes officiels puisqu'en général quand on les consulte, c'est parce qu'on a besoin de détails et de précisions.
 - Vers un nouveau mode électoral avec un système de type élection municipale ?
 - ➡ Coopter des perdants : par exemple, prévoir 15 sièges pour la liste gagnante + 3 personnes de la liste des perdants.
 - Arrêter le système des listes et faire des candidatures individuelles pour ensuite créer un projet collectif (avantages et inconvénients à développer).



4 Doit-on inscrire la parité dans la composition de tous les comités directeurs (fédéral, ligue et comité): Quels freins et quelles opportunités?

- Sur la possibilité d'obligation de parité et à quel échelon, il faut différencier les élections départementales des élections régionales et nationales.
 - ⇒ Laisser le système de parité femmes/hommes aux niveaux régional et national qui offrent davantage de possibilités de candidatures.
 - ⇒ Plutôt qu'une obligation, faire de la parité un **objectif sociétal**.
- Constat de **difficulté au niveau départemental** de parfois combler les listes pour chaque poste ; possibilité de cooptation a posteriori d'un poste vacant en cours de mandat.
- La répartition des licences est de 67% de masculins et de 33% de féminines avec une proportion de 27% de ceintures noires pour les féminines. D'où les difficultés à obtenir cette parité au niveau des comités directeurs.
- Se focaliser plutôt sur la motivation, la disponibilité et les compétences des personnes.
 - Assouplir la règle au niveau départemental afin de constituer des listes de personnes motivées, disponibles et compétentes.
- Comment favoriser l'accession des féminines aux postes à responsabilités? L'objectif principal doit être de bénéficier de certaines compétences compatibles avec ce type de postes.
- Cette parité est difficile à atteindre. Ne doit-on pas se fixer un premier objectif de **prorata** équivalent à la répartition du nombre de féminines licenciées ?
- Attention, la notion de « quota » peut être dévalorisante pour les féminines qui s'investissent actuellement.



Doit-on limiter le nombre de mandats présidentiels (fédéral, ligue et comité) à 2 consécutifs ?

- Il faut différencier président de comité, président de ligue et président de la Fédération. Si la limitation est établie au niveau national voire régional, elle semblerait improductive au niveau départemental où les candidatures peuvent manquer.
- Trop de mandats crée de l'usure et une perte de vision.
 - Restreindre à deux fois deux ou trois mandats pour faire parler la **démocratie** et d'avoir le modèle suivant :
 - 1^{er} mandat : CONSTRUIRE => Appropriation de l'historique et mise en place des orientations
 - 2ème mandat : CONSOLIDER => Développement des projets
 - 3^{ème} mandat : TRANSMETTRE => Préparer la succession
- La limitation à **2 mandats** serait un frein à la dynamique d'équipe si une transmission s'effectue sur une olympiade, une seconde olympiade semblant alors insuffisante pour mettre en place une nouvelle politique.
 - ⇒ Proposition de limitation à **3 mandats** au niveau national et de limitation de l'âge au niveau national du fait de la limitation du nombre des mandats.
 - ⇒ Proposition d'avoir un mandat unique de 7 ans.
 - ⇒ Il faudrait un suivi des mandats (président de Ligue) pour permettre d'assurer la continuité.
 - ⇒ Pas plus de **2 mandats consécutifs**, mais avec une possibilité d'être au comité exécutif sur le troisième mandat ?
 - Objectif de transmission entre équipes en permettant à des membres sortants d'accompagner un temps la nouvelle équipe et avec la proportionnalité dans les élections pour permettre une continuité des actions et une conservation des compétences au sein des équipes.



© Comment améliorer la conférence mensuelle avec les présidents de comité (organe consultatif) ?

La volonté de transparence issue de la nouvelle gouvernance repose notamment sur une conférence des présidents sous la forme de webinaire avec des informations descendantes et/ou des sondages pour connaître la position des élus. Quels ajustements pour encore plus de proximité ?

Délai et sujet : délai trop bref et sujet descendant (haut vers le bas).

Etre informé dans un **délai suffisant** et **énoncer en amont le sujet** qui sera évoqué en réunion, afin que chaque comité puisse s'organiser en interne et fasse remonter (**sens ascendant**) des informations, propositions etc.

Rythme: rythme mensuel à revoir.

⇒ Trouver la bonne fréquence, **périodicité toutes les 6 semaines**.

Sondage:

- Répondre au sondage à chaud, mais aussi avoir la possibilité de répondre quelques jours plus tard à froid.
- ⇒ Possibilité de **transférer les replays** de ces webinaires si les sujets ne sont pas confidentiels.

Participants:

- Afficher le nom et le prénom de la personne et son comité. Le fait d'avoir juste des prénoms ne permet pas de savoir qui parle, surtout quand deux prénoms identiques.
- □ Intégrer les **délégués nationaux** et les **cadres techniques** à ces visioconférences quand les sujets ne sont pas confidentiels.
- Réaliser des visioconférences thématiques en y intégrant des responsables de commission qui ne sont pas forcément des élus.

Moyens:

- ⇒ Alterner les supports (webinar, présentiel, visioconférence).
- Améliorer la prise en main de **TEAMS** et y déposer les présentations des visioconférences et les comptes-rendus.
- ⇒ Essayer de rendre un peu **plus interactif** les visioconférences car il est difficile de donner la parole à plus de 100 personnes sans cacophonie.



Doit-on créer la possibilité du recours au référendum d'initiative partagée pour garantir une voie alternative en vue de soumettre des propositions au vote de l'AG?

- Processus intéressant mais compliqué à mettre en œuvre pour les clubs ou les licenciés car il faut avoir un réseau, et finalement pour quelle utilité au niveau national ou local ?
- Pour quels votants : licenciés, clubs, comités ?
- Pour quel thème, pour faire remonter un sujet à l'AG?
- Inconvénients: ce système peut aller à la dérive, notamment sur les réseaux sociaux; moins d'investissement de la part des comités; le référendum peut se terminer en vote de sanction.
- Besoin de davantage de réflexion pour comprendre les enjeux, mieux définir le cadre des échanges.
- Proposition de créer une hotline pour recueillir les sujets/questions et/ou une plateforme interactive de questions/réponses sur des thématiques ciblées (à l'image de la cellule COVID-19): questions posées par les clubs avec une obligation de réponse rapide de la part de la FFJDA.
- Prévoir une **FAQ** avec une arborescence pour les questions/réponses récurrentes.



Ooit-on mettre en place un système de compétition à points/classement (exemple golf/tennis): Pour les enfants, moins chronophage et plus ludique? Pour le loisir, ceintures de couleurs à vétérans? Pour l'accès aux phases nationales?

Objectifs : restructurer le système ; redynamiser la pratique ; créer un système plus progressif avec un niveau intermédiaire (département, district, région). Qu'apporterait le système à points ?

- Pour les plus âgés (à partir de cadets) avec une comparaison sur le système de ranking list déjà connu par le passé sur les cadets et juniors, envisager un système de compétitions par niveau et donc l'attribution de points permettant de classer les judokas par niveau.
- Le système cadets est intéressant : Cadet 1 = Espoirs ; Cadet 2 et 3 = 2ème et 1ère division.
 - ⇒ Filtrer la participation des licenciés pour le niveau de compétition qui lui correspond avec un système de progression : 3e Div., 2e Div. 1e Div. et un filtre réalisé au niveau OTD.
- La fidélisation passe-t-elle nécessairement par la compétition ? Est-ce que les minimes ne pourraient pas passer une UV (1 ou 2) pour les fidéliser ?
 - ⇒ Il faudrait un système de niveau pour les minimes afin de ne pas les « perdre » pour les catégories suivantes : maintien du vivier.
 - Système à point pour les cadets/juniors/seniors : oui mais.... Que proposer aux autres ?
 Ceux qui sont sur la « ranking list » peuvent-ils participer aux départementaux, au risque de faire fuir les non classés ?

 - ⇒ Garder les niveaux de championnats.

 - ⇒ Faciliter l'accès à des compétitions proposées à tous les âges : concentration de plusieurs catégories en une seule journée.
 - Création d'une compétition / animation intergénérationnelle (vétérans, seniors, féminines, cadets, minimes, benjamins, poussins) : esprit club et découverte de cet aspect compétition.
 - ⇒ Pour les poussins, benjamins et minimes, regrouper les niveaux équivalents, que ce soit en individuel ou en équipes.
 - ⇒ Pas de classement par point pour les poussins afin d'éviter l'élitisme à cet âge. Mise en place plutôt à partir de minimes.
 - ⇒ Coupes et challenges : accès et découverte d'une alternative aux circuits officiels.



• Quelle offre doit-on proposer pour les vétérans?

Population en grosse demande de manifestations (compétitions et regroupements).

- ➡ Maintien ou développement des regroupements via des entraînements avec d'autres populations plus jeunes ou spécifiques vétérans.
- ⇒ Définir un cadre d'organisation des manifestations.
- ⇒ Créer de nouveaux paliers d'âges : 35 ans 45 ans ; au-dessus de 45 ans.
- ➡ Créer des challenges par groupe morphologique (exemple, 3 groupes) avec différents ateliers : Ne Waza, Kata, etc...
- ⇒ Terminer pour les volontaires par une poule de 9.
- ⇒ Compétition vétérans uniquement Ne Waza Judo avec relation grade championnat.
- Axer la communication FFJDA sur cette catégorie d'âge, comme cela a pu être fait pour le public jeune.
- ⇒ Mettre en avant d'autres pratiques que la compétition.
- ⇒ La population des +30 ans représente 30% des licenciés (judo/jujitsu/taïso/dirigeants tous inclus).
- Améliorer la communication pour mettre en avant les possibilités de pratiques diverses (Self Défense / Jujitsu / Ne Waza par exemple).
- ⇒ Fédérer via les professeurs / vie des clubs.
- ⇒ Améliorer l'enseignement pour savoir accueillir et former cette population.
- ⇒ (Re)Mettre en place un cahier technique spécifique vétérans au niveau de la formation des enseignants (par exemple avec un travail sur les chutes).



O Licence à tarif différencié :

pour la catégorie éveil, pour le taiso, pour les étudiants SUAPS?

- Pourquoi une double licence avec le sport adapté ?
 - Calquer le modèle du para-judo ou créer une licence à prix attractif pour le « Judo adapté » (20 € par exemple) pour ceux qui pratiquent actuellement en centre.
- Le judo est un des sports les moins chers. Plutôt que d'envisager de baisser le prix de la licence, il conviendrait d'informer les futurs licenciés et leurs parents sur ce à quoi servent les 40 euros (formation des enseignants, fonctionnement des Clubs/OTD/Ligue, FFJDA etc...).
- Pourquoi différencier puisque l'offre des clubs est la même, quels que soient les niveaux ?
- Attention à la baisse des ristournes pour les OTD.

Pourquoi ne pas augmenter plutôt le tarif des plus consommateurs d'activité (exemple du rugby, moins cher pour les plus jeunes – on a environ 80 000 licences éveil judo –mais le prix augmente de manière très importante en fonction de la catégorie).

- Différenciations possibles entre dirigeant/loisir/compétition, ou en fonction de l'offre de pratique.
- Licence dirigeant à 20 €, notamment pour les non pratiquants : cela aurait l'avantage de les couvrir en cas de transport d'enfants pour les compétitions.
- Pour justifier le prix, il faudrait peut-être proposer une nouvelle offre à la population visée : exemple Challenge DISNEY pouyr l'éveil judo, des actions OTD comités/ligue...
- A étudier : deux prix différents entre licence loisir et licence compétition ou universalité de traitement au titre de « entraide et prospérité mutuelle » ?
 - ⇒ Pas de différenciation pour tous les pratiquants.
 - ⇒ Licence moins chère pour les dirigeants non pratiquants, avec une limitation au bureau directeur.
 - ⇒ Plutôt qu'une licence à tarif différencié, garder le prix unique mais augmenter les contreparties et l'offre d'activités pour les moins bien servis : relation avec l'équipe de FRANCE, formation des dirigeants, conseils ou apports d'experts ou de hauts gradés...



Compétitions par équipes mixtes

- Constat que la formule 3 féminines + 3 masculins Séniors est présente au niveau des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques.
- Identifier quel niveau de compétition mettre en place, pour quelles catégories d'âges ?
- Profiter de ce système de compétition pour **développer l'esprit club et le lien intergénérationnel** en regroupant des plus jeunes et moins jeunes sur une même journée de compétitions.
- => Mettre en place un championnat par équipe mixte (3F/3M) au niveau Minimes / Cadets / Juniors-Séniors sur une même journée.
- => Mettre en place une compétition par équipe mixte (6F/6M) regroupant Poussins et Benjamins dans une même équipe ; intégrer cette manifestation au sein d'une journée Judo avec entraînement collectif ouvert à tous (même non compétiteurs) dirigés par des champions locaux et/ou pensionnaires des Pôles France/Espoir ; finir la journée par un moment convivial type goûter.

Quelle place pour le jujitsu?

Principe : émanciper le jujitsu du judo tout en restant dans la famille.

• Place du jujitsu dans l'activité :

- Amplifier la relation grade/championnat, la confidentialité de la pratique par une médiatisation renforcée, mieux intégrer le jujitsu dans le processus de formation.
- Positionnement statutaire :
- ⇒ Il faut garder le jujitsu en association judo-jujitsu et ne pas le mettre en discipline associée. Objectif de garder la communauté fédérale avec l'unité du grade, du diplôme d'enseignement et de la licence fédérale.

Judo et Personnes en Situation de Handicap:

Réflexion générale JPSH:

- ⇒ Proposer des stages régionaux trimestriels dans le cadre de la **formation continue pour les professeurs** encadrant des cours en direction des personnes en situation de handicap moteurs, aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants.
- Actuellement, des stages se font envers des publics atteints de handicap cognitif ou psychique, mais pas de para judo.
 - ⇒ Via la commission fédérale JPSH, faire des regroupements départementaux et/ou régionaux, envers des **publics para judo**.



Retour en image

Le 6 mars 2021 à DAX











Le 7 mars 2021 à Coulounieix







